

Compte rendu du GT du CSA de réseau du 2 octobre 2026 Réorganisation de l'Administration Centrale CCRF

En ouverture de ce Groupe de Travail, **Solidaires** a interrogé l'administration sur le projet de loi de finances de 2027 et ses conséquences pour la DGCCRF. Dans les documents du dossier de presse, il ne figurait aucune information relative aux effectifs de la DGCCRF, alors que des effectifs supplémentaires sont annoncés pour la Douane ou TRACFIN. Par conséquent **Solidaires** a demandé des précisions sur l'évolution du plafond d'emplois en 2027.

La DG nous a indiqué que le schéma d'emploi, en attente d'une notification officielle, pour l'instant, correspondait à une baisse légère.

Depuis la réunion, nous avons eu confirmation d'un projet de suppression de 13 ETP pour la DGCCRF en 2027 !!!

Toujours sur les effectifs, nous avons interrogé la DG sur les déclarations de David Amiel, Ministre de la Fonction Publique qui a indiqué que « *le souhait du gouvernement est de supprimer des postes dans les administrations centrales afin qu'ils soient redéployés sur le terrain* ». Est-ce que la DGCCRF est concernée par ces déclarations ? En tout état de cause, pour **Solidaires** ce n'est pas en taillant dans l'administration centrale qu'on règlera le problème de fond du manque d'effectif.

La DG nous a répondu que la DGCCRF n'a pas été saisie de cette politique de réduction des effectifs en Administration Centrale.

Enfin **Solidaires** a interrogé la DG sur les conséquences de la loi du 18 août 2026 sur la modernisation de la gestion immobilière de l'État notamment sur les conséquences pour l'administration du transfert prévu de l'immobilier de l'Etat vers un établissement de droit privé.

Pour l'instant la DG n'a pas d'information sur le sujet même si elle considère que les réformes sont uniquement un jeu d'écriture et une opération de clarification. Pour les services en administration centrale ou l'ENCCRF, c'est le SG de Bercy via le SIEP qui s'en occupe déjà, donc il n'y a pas de gestion directe de l'immobilier. Pour les services déconcentrés, c'est le Ministère de l'Intérieur.

Solidaires ne partage pas du tout cette analyse d'un simple jeu d'écritures.

Les implications sont nombreuses, parmi lesquelles, à terme, la perte de la maîtrise d'ouvrage sur les locaux.

De plus la question se pose de la densification qui se profile. L'administration devra désormais payer des loyers pour occuper ses propres locaux. Pour faire des économies, il sera tentant de vouloir réduire les loyers et donc les surfaces occupées. Enfin les agents de Réponse Conso hébergés au sein des directions déconcentrées risquent de se faire mettre dehors par les préfets car occupant désormais des bureaux pour lesquels les préfets doivent payer des loyers.

L'expérience des cités administratives de Rouen et de Lille déjà gérées par des opérateurs extérieurs ont montré les difficultés pour les représentants du personnel à faire prendre en compte leurs demandes concernant les conditions de travail. Même les administrations occupant les locaux ont parfois du mal à se faire entendre.

Introduction par l'administration sur la réorganisation en cours de l'AC

Pour la DG, le chantier en cours est loin d'être terminé, nous en sommes à mi-chemin. Une forte attention est portée sur l'accompagnement des équipes et des agents.

Les ateliers sont réalisés sur la base du volontariat et ce qui y est recueilli reste confidentiel. La DG regrette le peu de participation des agents sur certaines problématiques.

Certains SCN sont exclus du projet en cours, comme le SICCRF qui a déjà fait l'objet d'une réorganisation récente. Pour le SNE, une analyse de la prospective sur 3 ans est lancée. La mission a commencé mi-septembre, elle est accompagnée par 3 personnes de la DITP.

Il ne s'agit pas d'une réorganisation profonde, mais d'une adaptation à la marge de l'organisation de la DGCCRF, à son environnement économique et administratif.

Les chantiers importants sont aussi la simplification des circuits de validation et les modalités d'identification des interlocuteurs par l'extérieur.

Solidaires est intervenu sur plusieurs points :

- Une demande que soit pris un arrêté qualifiant l'opération de restructuration et permettant aux personnes dont le poste est largement modifié, d'être prioritaires sur les formations à l'adaptation au nouveau poste, un suivi dans le temps des conséquences du changement ainsi que la possibilité de percevoir une prime.

Réponse : ce qui a été transmis par la DGCCRF au SG de Bercy, est un arrêté de réorganisation et non un arrêté de restructuration. Selon le SG de Bercy, il n'y a pas d'impact sur les missions, ni sur l'organisation géographique donc il ne s'agit pas d'une restructuration. L'arrêté portant sur la réorganisation sera présenté au CSA d'administration Centrale le 14 octobre prochain.

- Dans le document de travail, il est indiqué : « *Le Service national des enquêtes (SNE) est au cœur des réflexions sur l'évolution de l'organisation de la DGCCRF, pour couvrir les fraudes complexes à l'échelle nationale ou régionale et répondre aux enjeux du numérique, en particulier en matière de régulation du e-commerce. Le dimensionnement du service sera examiné à l'aune des travaux sur la réorganisation territoriale au sein de l'ATE.* »

Doit-on comprendre que toutes les fraudes « complexes » relèveraient du SNE et que les services déconcentrés pourraient être écartés de ces enquêtes ? Est-ce que cela signifie que si l'arbitrage sur l'organisation territoriale est perdu, nous assisterons encore au renforcement du SNE au détriment des services déconcentrés ?

Réponse : Il n'y a pas d'idée préconçue sur le redimensionnement du SNE. La DG va travailler à consulter des personnes en centrale et en réseau avec l'appui de la DITP pour savoir ce qui va nous impacter dans les 3 ans. Sur les enquêtes complexes, il a été confirmé qu'il n'y avait pas que le SNE mais que les modalités de partage des enquêtes seront aussi au cœur de la mission.

- Page 7 du document de travail, il est indiqué : « *De manière générale, la DGCCRF se voit attribuer un nombre croissant de missions, lutte contre une fraude de plus en plus complexe et variée, le tout à effectif globalement constant.* »

Solidaires ne peut qu'être en désaccord avec la formulation "effectif globalement constant" qui est un doux euphémisme pour ne pas parler de la saignée qu'a connue la DGCCRF en 15 ans, d'autant plus que les effectifs vont repartir à la baisse en 2027.

- page 8 « Cette évolution est stratégique, étant donné que la mesure de la performance est l'un des leviers permettant de piloter efficacement les enquêtes »

Solidaires a rappelé que les agent.es endurent déjà les effets pervers de la loi de la statistique. Nous avons maintes fois mentionné dans les instances les situations des pressions mises pour coller aux indicateurs au détriment de la santé des agent.es avec des pratiques douteuses en matière de fiabilité des données, comme par exemple, la demande de ne faire des saisies de données que si les contrôles ont abouti à l'établissement de sanctions.

Réponse : la performance pour la performance n'est pas l'objectif. Ces indicateurs doivent permettre d'observer pour améliorer les pratiques.

Dont acte, **Solidaires** note cependant que les pratiques de certaines directions démentent cette vision irénique de la situation.

- Page 15, « point 2.3.3 Création d'un bureau 5D chargé des produits chimiques, MCDA, produits cosmétiques et de tatouage, et des emballages »

Solidaires a exprimé son étonnement devant la création d'un pôle MCDA comportant seulement deux agents (un adjoint et un rédacteur) ? A moins que ça annonce de nouvelles missions pour la DGCCRF sur les emballages (notamment l'éco-conception) ?

- Concernant l'aspect accompagnement RH des agent.es, **Solidaires** a demandé si les agent.es étaient informé.es des règles de priorisation, si les fiches de postes avaient été diffusées et les entretiens étaient déjà réalisés ou programmés ?

Réponse : Une partie des fiches de postes sont validées, d'autres pas encore. Les fiches de postes doivent être remises aux agent.es concerné.es d'ici le 10 octobre. Il y aura ensuite un premier retour des agent.es. Mi-octobre les fiches des postes vacants ou susceptibles d'être vacants seront transmises aux agents qui auront manifesté leur intérêt. Les entretiens sont commencés, si les agent.es ne souhaitent pas faire de mobilité, leur poste sera conservé. Il sera ensuite fait un bilan des mouvements à 3 mois, 6 mois, 1 an.

- Page 28 : « fluidifier les circuits de validation », « la création de la SDA devrait faciliter et fluidifier le travail sur les sujets liés à l'enquête ».

Solidaires a rappelé que parmi les irritants pour les services déconcentrés sont notamment cités les délais anormalement longs pour les demandes d'avis sur les amendes et publications. Est-ce que cela va être fluidifié par cette nouvelle organisation ?

Réponse : Il y a un travail spécifique sur le circuit amendes et publicités en plus de la réorganisation.

- **Solidaires** est intervenu pour rappeler que les aspects liés aux conditions de travail devaient aussi être pris en compte dans le cadre de cette réorganisation et ce le plus en amont possible.

Les agent.es auront-ils connaissances des conditions de travail (nombre d'agents dans les nouveaux bureaux par exemple) avant d'accepter leur fiche de poste. Pour **Solidaires**, cela fait partie des éléments que les agent.es doivent connaître pour se positionner en connaissance de cause. Nous avons rappelé notre opposition aux bureaux de 3 voire 4.

L'administration doit s'assurer que l'aménagement des bureaux permettra d'avoir des conditions de travail correctes (implantation des sources de lumière, des prises réseau ou électriques, possibilité de s'isoler pour passer des appels téléphoniques...).

Lors du GT du CSA d'Administration Centrale, la DGCCRF a indiqué être en attente de SIEP sur l'aspect bâtimentaire. Quand aura-t-on un retour ?

Réponse : L'administration a indiqué avoir une forte attention sur l'aspect batimentaire. Des engagements ont été pris envers le CSA d'administration centrale de mener des travaux et de faire des ateliers sur les divers scenarios. Il n'y a pas d'information sur le délai du retour de SIEP.

- Point spécifique sur le service Réponse Conso et le déploiement de Réponse Conso + (future fusion des applications RappelConso, SignalConso et du service RéponseConso)

Solidaires a rappelé que le service RéponseConso n'est pas une application. C'est un service composé d'agent.es en charge de répondre aux sollicitations de consommateurs transmises par téléphone ou par le biais de SignalConso ou enfin par courrier « papier » envoyé à l'administration centrale, aux unités déconcentrées de la DGCCRF ou à l'ENCCRF.

Solidaires a relevé que la fiche d'impact transmise indiquait, à juste titre, que les agents.es du service RéponseConso étaient directement concernés par la réorganisation envisagée de l'administration centrale. Ils seront, à partir du 1er janvier 2027, rattachés directement à l'administration centrale et représenteront 90 % des agents.es affectés au sein d'un nouveau bureau 1C de la SD1 qui sera chargé du futur portail unique SignalConso+.

Les effets de ce changement nous ont paru insuffisamment pris en compte dans le document de travail. Les règles adoptées pour l'indication des agents personnels impactés par la réorganisation de l'administration centrale ont pour objet ou pour effet d'exclure les agents.es du service RéponseConso alors même que leur chaîne hiérarchique est modifiée et que leurs missions sont bouleversées du fait du recours généralisé à l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du nouveau portail unique

Il est par ailleurs constaté que les agents.es du service RéponseConso n'ont aucunement bénéficié de l'accompagnement RH du bureau 2A décrit dans la fiche d'impact (voir notamment page 24).

De même, les agents.es non cadres du service RéponseConso n'ont pas été invités à participer aux ateliers organisés par le service SR dans le cadre de la conduite du projet de réorganisation (voir page 11 du document).

Enfin, il a été récemment indiqué aux agents.es du service RéponseConso que la mise en œuvre du portail unique SignalConso+ sera effectuée dès novembre 2026.

Solidaires a rappelé que toute nouvelle utilisation de solutions intégrant de l'IA devait faire l'objet d'une présentation dans les instances. Nous avons insisté pour que les agents.es soient associés aux travaux, pour avoir connaissance des expérimentations menées, des mesures de sécurité liées aux données qui seront stockées. Egalement, nous avons demandé à avoir communication du coût en matière de développement, de stockage des données, d'hébergement de l'IA, du coût environnemental...

Il doit y avoir une réversibilité, on doit pouvoir revenir à ce qui fonctionnait avant en cas de problème et sans que cela n'impose de contraintes supplémentaires sur les collègues.

Tous ces éléments étant indispensables pour que le CSA puisse se prononcer en connaissance de cause et donner un avis sur le projet qui sera présenté.

Pour finir, **Solidaires** est intervenu sur le régime indemnitaire lié au rattachement du service à une sous-direction de l'AC CCRF. Nous estimons que ce rattachement doit s'accompagner de leur prise en compte en tant qu'agents.es de l'administration centrale pour la détermination des règles devant leur être appliquées au titre de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF), l'implantation géographique des agents.es étant sans effet sur la nature des fonctions exercées par ceux-ci. Pour **Solidaires**, l'attribution de l'ACF est organique et pas liée à des critères géographiques.

Réponse : Il y a effectivement un sujet sur le vocabulaire et la distinction entre application et service.

Les équipes sont embarquées dans le chantier portail unique, il y a eu plusieurs réunions d'informations organisées par Isabelle Colin même si cela est jugé insuffisant. Elles vont continuer.

Ce chantier s'inscrit dans un chantier plus large qui est celui visibilité extérieur de la DGCCRF. Pour l'instant, on parle uniquement de la mise en place en novembre 2026, d'un portail commun pour accéder aux trois applications. Les outils d'IA ne sont pas encore en place sauf les outils de résumés des requêtes qui sont aussi disponibles dans IrisGéo.

Concernant l'IA des garanties ont été prises en matière de sécurisation des données, les coûts DATA, environnement... seront inscrits au programme et seront communiqués.

Sur l'indemnitaire, les agent.es de RéponseConso ne changent pas de résidence administrative et pour la très grande majorité ne sont pas implantés à l'AC. L'analyse qui est faite à ce stade et qu'il n'y a donc pas de changement indemnitaire.

Cette position semble partagée par le SG de Bercy, l'administration reviendra vers les OS dès qu'elle en aura eu confirmation et l'analyse juridique à l'appui sera communiquée.

Point Divers porté par Solidaires

Lors du dernier CSA qui s'est tenu le 23 juin 2026, un point de l'ordre du jour concernait l'expérimentation d'un tableau de suivi individualisé de l'activité de l'agent.e qui serait intégré dans DATAVIZ.

Les représentant.es, du personnel avaient demandé un vote sur ce point pour exiger l'arrêt de cette expérimentation.

La formulation exacte du point sur lequel les syndicats devaient voter n'étant pas claire, les conditions de la réunion (canicule) et l'horaire (plusieurs élu.es étant partis) ont rendu le vote compliqué. L'administration devait revenir vers nous à propos de ce vote.

Nous n'avons eu aucune communication sur le sujet depuis le 23 juin. Un geste qui aurait été apprécié par les OS, au moins par Solidaires aurait été de suspendre cette expérimentation dans l'attente de la consultation des organisations syndicales.

Réponse : l'expérimentation de cet outil DATAVIZ a été maintenue mais seulement sur les 2 régions où elle était déjà engagée, il n'y a pas eu d'extension de l'expérimentation à d'autres régions malgré des demandes. L'administration reviendra vers les OS sur cet outil et elle rappelle qu'un certain nombre d'agents et la majorité des cadres le demandent.